contribuables associés

TROP DE DÉPENSES PUBLIQUES C'EST TROP D'IMPÔTS

CANOL

NON AU GASPILLAGE DE L'ARGENT PUBLIC

UNPI 69

UNION NATIONALE DE LA PROPRIETE IMMOBILIERE

Pétition contre les excédents générés par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

ORDRE DU JOUR

- Bases de notre action : qu'est-ce que la TEOM ?
- Les lieux où des excédents ont été recensés
- Le cas du Grand Lyon
- Résultats de la pétition
- Ce que nous demandons

contribuables associés
TROP DE DÉPENSES PUBLIQUES C'EST TROP D'IMPÔTS

CANOL
NON AU GASPILLAGE DE L'ARGENT PUBLIC

UNPI 69
UNION NATIONALE DE LA PROPRIETE IMMOBILIERE

Historique de la taxe

- La TEOM a été créée pour « contribuer au coût du service »

- Avant 2005, ce sont les services fiscaux qui fixaient les taux. Ils étaient votés à l'intérieur du budget

- Depuis 2005, ce sont les élus qui les votent chaque année, hors vote du budget. Il n'y a plus de contrôle !

contribuables associés
TROP DE DÉPENSES PUBLIQUES C'EST TROP D'IMPÔTS

CANOL
NON AU GASPILLAGE DE L'ARGENT PUBLIC

UNPI 69
UNION NATIONALE DE LA PROPRIETE IMMOBILIERE

Jurisprudence

- **Le Conseil d'Etat (arrêt Auchan du 31 mars 2014)**
  - **« la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a <u>exclusivement</u> pour objet de couvrir les dépenses exposées pour assurer l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères et ne peut être massivement excédentaire par rapport au coût du service. »**
- **La Cour des comptes** l'avait déjà dit dans son rapport de juin 2011

Autres façons de financer le service

- **Le budget général :**
  - Le coût du service est couvert par les recettes fiscales (TH, TF, taxes indirectes, dotations de l'Etat)

- **La REOM**
  - La redevance est fixée en fonction du poids des déchets collecté et/ou de la composition de la famille, au moins pour partie.
  - Le Grenelle de l'Environnement de 2008 avait exigé la mise en place sous 5 ans d'une part incitative

Les collectivités en infraction

- Paris
- Communauté urbaine de Dôle
- Métropole de Lyon
- Certaines collectivités du Rhône

contribuables associés
TROP DE DÉPENSES PUBLIQUES C'EST TROP D'IMPÔTS

CANOL
NON AU GASPILLAGE DE L'ARGENT PUBLIC

UNPI 69
UNION NATIONALE DE LA PROPRIETE IMMOBILIERE

Cas du Grand Lyon

- l'évolution des recettes et des dépenses depuis 2007
- la façon dont le Grand Lyon cherche à masquer l'excédent en présentant des comptes différents sans liens entre eux
- les différentes actions que nous avons menées et que nous menons encore :
  - actions en justice
  - actions auprès du préfet
  - actions auprès du Grand Lyon
  - Action auprès des services fiscaux

Evolution des recettes et des excédents de recettes de TEOM de 2007 à 2015

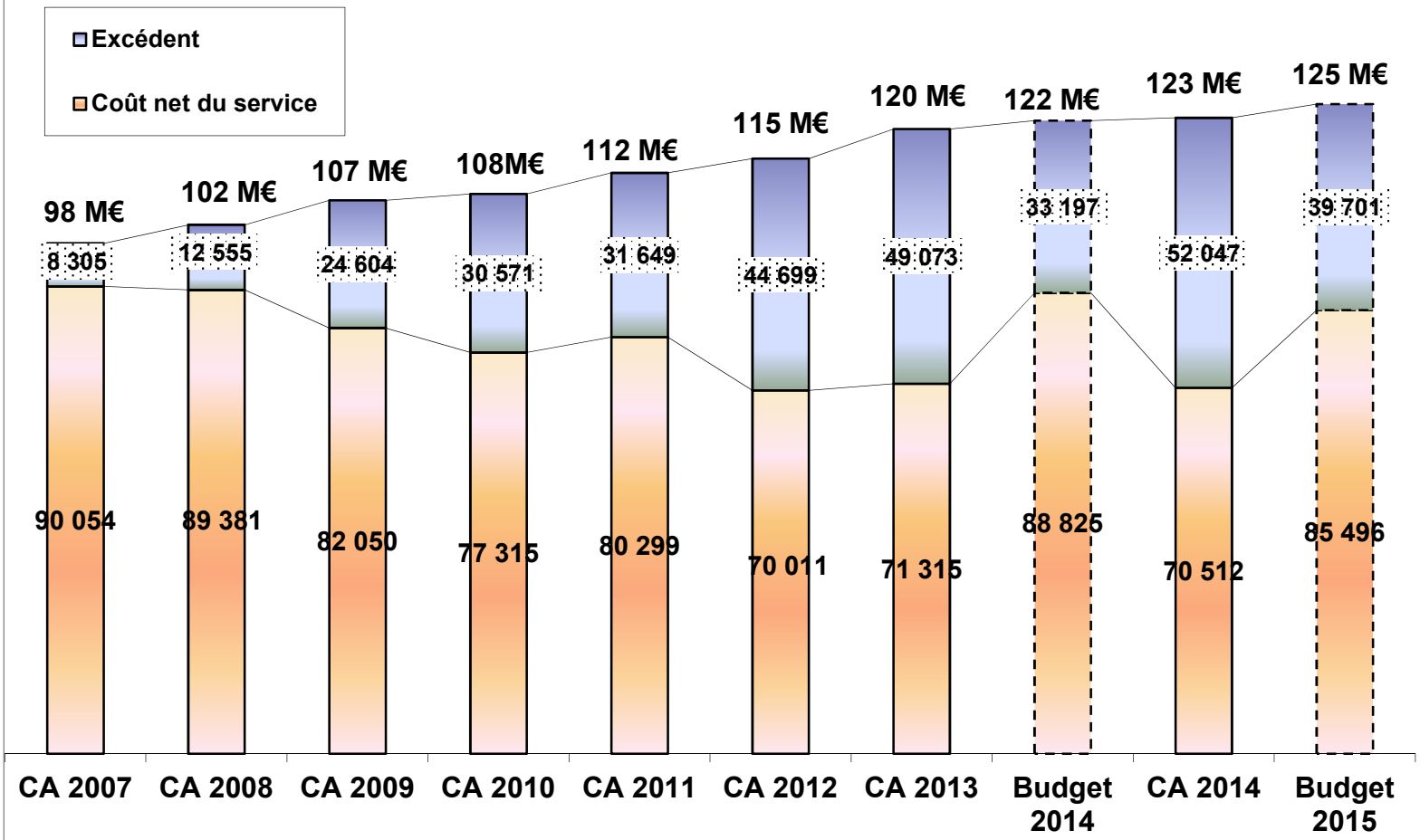

Evolution des excédents de recettes de TEOM de 2007 à 2015

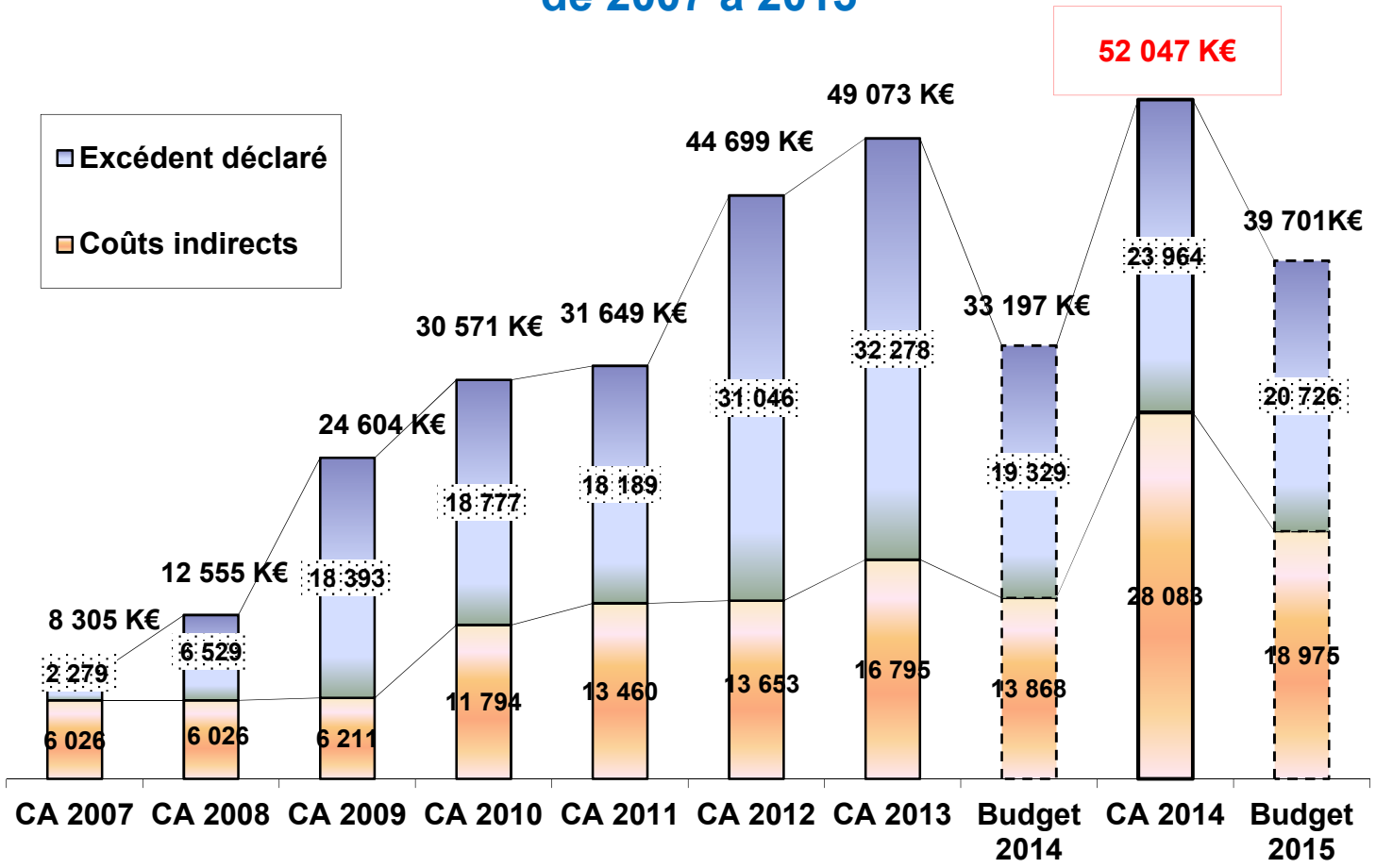

COMPARAISON DES DIFFERENTS ETATS CONCERNANT LA TEOM POUR L'ANNEE 2014

		comptes 2014		
Article		**compte administratif Fonction 812**	**Etat répart. TEOM**	**rapport BARNIER**
	Dépenses de fonctionnement			
011	charges à caractère général	74 245	91 993	
012	charges de personnel	30 726	39 738	
65	autres charges de gestion courante	115	307	
67	charges exceptionnelles		7	
66	Dépenses			
	Total dépenses réelles de fonctionnement*	105 086	132 045	146 554
	Recettes de fonctionnement			
013	Atténuation de charges	370	-	
70	Produits des services	18 575	18 574	
73	Recettes de TEOM	122 559	122 559	122 600
74	Dotations et participations reçues	10 729	9 971	
75	Autres produits de gestion courante	3 561	3 561	
77	Produits exceptionnels	1 339	1 344	
	Recettes			35 100
	Total recettes réelles de fonctionnement	**157 133**	**156 009**	**157 700**
	Solde de fonctionnement	**52 047**	**23 964**	**11 146**
	Coûts indirects		**28 083**	
	Dépenses d'investissement			
20	Immobilisations incorporelles	5	5	
21	Immobilisations corporelles	5 974	5 974	
23	Immobilisations en cours	4 752	4 752	
	Total dépenses d'investissement	10 731	10 731	
	Recettes d'investissement			
13	Subventions d'investissement	385	1 661	
	Total recettes d'investissement	385	1 661	
	Solde d'investissement	- 10 346	- 9 070	
	Besoins à couvrir	**80 858**	**107 665**	
	EXCEDENT CONSTATE	**41 701**	**14 894**	

Actions au tribunal administratif

- **Annulation des votes des taux 2011, 2012, 2013.**
  - Jugement de janvier 2014 :
  - **annulation pour information incomplète des conseillers communautaires.**
  - **Il fait appliquer les taux 2010… identiques**

- **Annulation des budgets 2012 et 2013 et du vote des taux 2014**
  - Jugement de janvier 2015
  - Budgets : annulation du dernier alinéa du a) de !'article 4°) de la délibération approuvant le budget primitif qui fixe le produit attendu de la TEOM ;
  - **annulation des Taux** : le produit de cette taxe et, par voie de conséquence, son taux, ne doivent pas être manifestement disproportionnés par rapport au montant de ces dépenses, tel qu'il peut être estimé à la date du vote de la délibération fixant ce taux
  - Il fait appliquer les taux 2010, identiques aux taux 2014

- **Demande d'annulation des taux 2015 : en cours**
- **Projet de demande d'annulation des taux 2016**

Action auprès du Préfet

- **Déféré préfectoral en février 2015**
  - Contrôle de légalité des taux 2015 suite au jugement de janvier 2015
  - Pas de réponse

- **mars 2016 :**
  - Demande de contrôle de légalité de la délibération votant les taux 2016 au vu du jugement de janvier 2015
  - En cours

Actions Grand Lyon

- **Demandes à la CCSPL de justifier les différences entre les différents comptes présentés en 2011, 2012, 2013, 2014, 2015**
  - Refus verbal des interlocuteurs
- **Courriers recommandés en octobre 2014 et novembre 2015 à M. COLLOMB demandant ces justifications**
  - Absence de réponse
- **Recours à la CADA en janvier pour les obtenir :**
  - En cours

Action services fiscaux

- **Demandes de remboursement des taxes de TEOM 2014 et 2015 de 11 contribuables**
  - Faites en novembre 2015
  - Refus d'application des taux 2010 qui génèrent un excédent similaire à 2014 au vu du jugement du TA de janvier 2015
  - En cours, les services fiscaux ont 6 mois pour répondre
- **Si refus ou absence de réponse, recours au TA et demandes beaucoup plus nombreuses fin 2016**

Comparaisons dans le Rhône

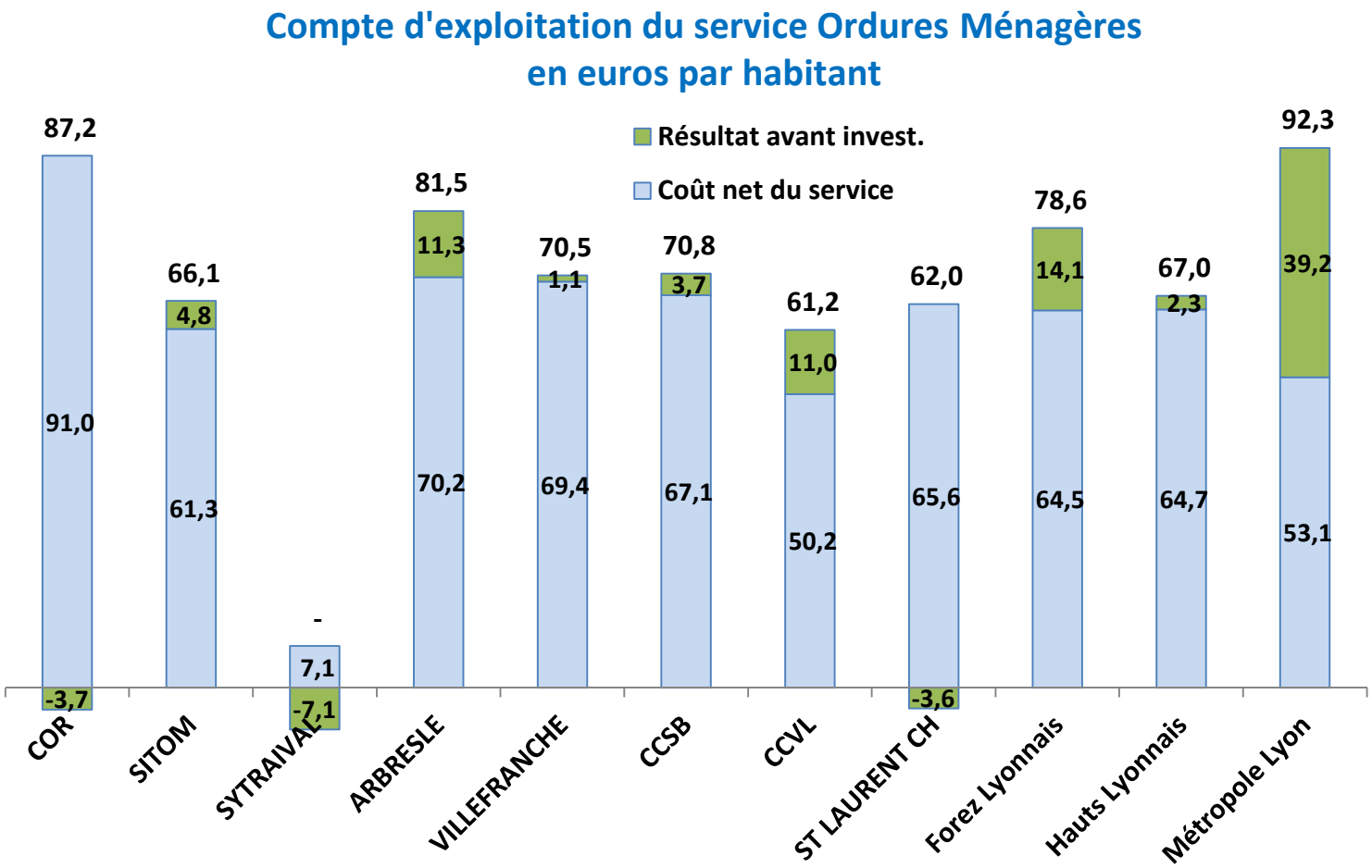

Comparaisons dans le Rhône

Compte global du service Ordures Ménagères

en euros par habitant

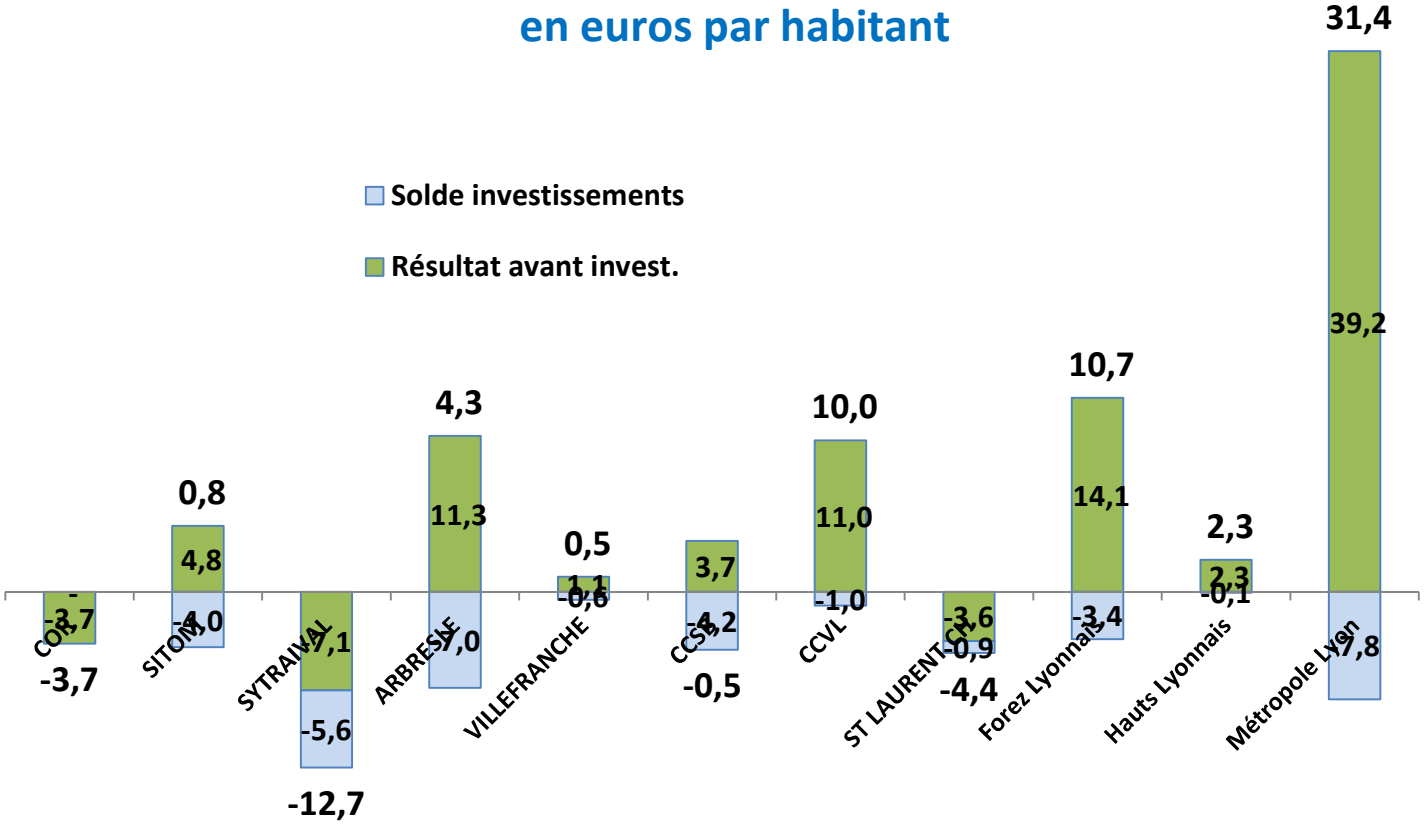

Résultats de la pétition

- **Lancement le**

- **Au 7 mars 2016 :**

- **Plus de 5 000 signatures**

contribuables associés
TROP DE DÉPENSES PUBLIQUES C'EST TROP D'IMPÔTS

CANOL
NON AU GASPILLAGE DE L'ARGENT PUBLIC

UNPI 69
UNION NATIONALE DE LA PROPRIETE IMMOBILIERE

Ce que nous demandons

- L'application à l'avenir de taux ne générant pas d'excédents par rapport au coût du service, soit une baisse des taux supérieure à 30% pour la métropole de Lyon

- L'application de taux correspondant aux coûts réels du service et non fonction des fréquences de ramassage

- L'étude de la mise en place de la REOM

- Le transfert de cet impôt de la taxe foncière à la taxe d'habitation

contribuables associés

TROP DE DÉPENSES PUBLIQUES C'EST TROP D'IMPÔTS

CANOL

NON AU GASPILLAGE DE L'ARGENT PUBLIC

UNPI 69

UNION NATIONALE DE LA PROPRIETE IMMOBILIERE